



Bail administratif et bail commercial

Par **Sand**, le **08/12/2010** à **11:00**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir les caractéristiques du bail administratif, et la différence qu'il y a entre un bail administratif et un bail commercial.

D'autre part, il y a-t-il un intérêt à être titulaires de baux commerciaux?

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **13:49**

bail administratif : le terrain appartient à l'Etat ou une collectivité locale ou un EPS, le locataire y construit un bâtiment d'intérêt général.

bail commercial : le bien est loué pour une activité professionnelle/commerciale

Les deux n'ont rien à voir

Par **fabienne034**, le **08/12/2010** à **14:33**

BONJOUR

LE Bail administrative ne confère aucun droit au preneur car l'occupation peut être résilié à tout moment

Ce bail est utilisé sur le domaine public le mot bail est impropre puisqu'il ne s'agit que d'une occupation précaire

le bail commercial de plus de 23 mois donne droit à la propriété commerciales au preneur qui signe un bail de neuf ou de douze ans

il a un droit sur le bail qu'il peut revendre.

Ce bail ne peut être signé que sur le domaine privé

pour tout savoir sur le bail commercial:

<http://www.fbls.net/ARRETCOMMERCIAL.htm>

Par **Sand**, le **09/12/2010** à **16:58**

Merci pour vos réponses, elles m'ont bien éclairées.